

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 14 septembre 2010 à 9 heures à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- fait un premier bilan rapide de la journée de formation du 13 septembre.
- adopté le compte rendu de la séance plénière du 6 juillet 2010, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- approuvé les propositions du Président quant à la composition du Bureau et à la nomination de délégués et chargés de mission.
- approuvé la constitution de 4 groupes de travail placés sous la responsabilité de membres du Bureau :
Formation (A.JENEVEAU) – *Métier/emploi* (L. MAHIEU et Ph. MASSE) – *Relations internationales* (R.P. MARTIN –DENAUIT) – *R&O 2012* (Ph. MASSE)
- entendu une présentation par le Président du projet de plan d'actions 2010/2012. Le plan sera soumis au vote le 12 octobre prochain.
- approuvé les propositions de nominations de rapporteurs présentées par C. CABASSUD
 - d'une part dans le cadre du suivi périodique du Sud-Ouest.
les dernières nominations seront proposées à la séance du 12 octobre prochain.
 - d'autre part pour différentes missions hors suivi périodique.
- entendu une communication de P. FLEICHMANN qui a présenté
 - le guide de rédaction d'un rapport de mission de catégorie A (renouvellement d'une habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique), adopté le 7 juillet 2009.
 - le projet de guide de rédaction d'un rapport de mission de catégorie B (renouvellement hors calendrier national périodique)
 - les projets de guides de présentation en séance plénière de missions de catégories A et B
- fixé au mardi 8 février 2011 le prochain Colloque annuel au cours duquel sera lancée la campagne de suivi périodique des établissements de l'Académie de Paris.
- désigné ses représentants au Jury national d'attribution du titre d'*Ingénieur diplômé par l'État* : Yves BREVAL, Sylvie CHEVALET, Philippe MASSE et Robert PELLETIER. La prochaine réunion de ce Jury doit avoir lieu le 8 décembre 2010.

Enfin, la Commission a donné des avis:

1/ Suivi périodique du Nord-Est (habilitation à compter de la rentrée 2010)

- **Région Bourgogne – Académie de Dijon (suite et fin)**

Université de Dijon

- Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers (ISAT)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Par ailleurs, l'Établissement sollicite la création d'une nouvelle spécialité, préparée dans le cadre de l'apprentissage.

(voir ... 2/ Développement de l'apprentissage)

(AVIS N° 2010/09-01, complétant les AVIS N° 2010/06-02 et N° 2010/07-02)

2/ Développement de l'apprentissage

Université de Dijon

- Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers (ISAT)

La Commission envisage de donner un avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon*, en partenariat avec l'*ITII Bourgogne*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

L'avis définitif, comportant l'intitulé de la spécialité, sera donné le 12 octobre prochain, après réception de documents complémentaires.

(AVIS N° 2010/09-01, complétant les AVIS N° 2010/06-02 et N° 2010/07-02)

.../...

3/ Création, par une école existante, d'un second site de formation

École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE)

La Commission prend acte de la création depuis la rentrée 2009 d'un second site de formation à Strasbourg, alors que sa recommandation fondamentale, lors du suivi périodique, était de conforter le site d'Évry.

Lors du renouvellement périodique, en 2012, la Commission jugera de la capacité réelle de l'école à préparer un diplôme unique sur 2 sites distants, en conformité avec son référentiel *R&O*.

(AVIS N° 2010/09-02)

André MORA